

La justice épingle l'indigne prison de Poitiers

Ils dénonçaient leurs conditions de détention. Dix anciens détenus de la Pierre-Levée viennent d'obtenir la condamnation financière de l'État.

Le tribunal administratif de Poitiers s'était bien gardé de faire la publicité de cette affaire. Elle embarrasse au plus haut point le ministère de la Justice même si la prison de Poitiers n'accueille plus désormais qu'une poignée de détenus, placés en semi-liberté. Le 14 septembre dernier, le juge des référés du tribunal administratif examinait la requête (1) déposée par Lee Takhedmit, l'avocat poitevin de seize détenus incarcérés à la Pierre-Levée, à Poitiers, et à Saint-Martin-de-Ré. Ils dénonçaient les conditions dans lesquelles ils avaient été détenus. Un inventaire des maux des vieilles prisons marquées par la surpopulation et l'insalubrité.



La surpopulation, la promiscuité, une absence de respect de l'intimité... ce sont les éléments retenus par la justice contre la prison de la Pierre-Levée.

(Photo archives, Dominique Bordier)

Contagion dans la région

Dix anciens taulards de cette vieille prison de la Pierre-Levée viennent d'obtenir gain de cause (2). La justice administrative a ordonné la condamnation de l'État à leur verser

des indemnités allant de 500 à 2.500 €. Ainsi, Joël M., incarcéré à deux reprises, du 17 janvier 2008 au 17 mars 2009, puis du 30 juin 2009, au transfert vers Vivonne. Il a obtenu 1.500 € d'indemnisation pour

son préjudice moral. « Il a été détenu dans des conditions n'assurant pas le respect de la dignité inhérente à la personne humaine ; ces conditions de détention sont constitutives d'une faute qui engage la responsabilité de l'État dont les services doivent assurer le respect des normes d'hygiène et de dignité prescrites en milieu carcéral », écrit le juge des référés dans son ordonnance qui pointe du doigt la « promiscuité » et « l'absence de respect de l'intimité ».

« La justice a fixé une indemnisation à hauteur de 100 € par mois de détention », explique l'avocat Lee Takhedmit. Il compte une douzaine d'autres recours à venir devant le tribunal administratif de Poitiers. « Le bouche à oreille a vite fonctionné. J'ai des recours concernant les prisons de La Roche-sur-Yon, Angoulême,

Niort et également Saintes. » A Poitiers, les recours sont arrivés devant la justice alors que la prison n'est presque plus utilisée. Un retard à l'allumage ? « Le recours, il était prêt depuis 2008, c'est l'époque où une première affaire a été jugée à Rouen », confie l'avocat. « Mais le client ne voulait plus en entendre parler, il souhaitait obtenir sa liberté conditionnelle. Après, deux autres sont venus me demander de faire un recours. La nouvelle était passée en prison... »

Emmanuel Coupaye

en savoir plus

Pas de travaux, c'est la faute à Vivonne !

Pour sa défense, le ministère de la Justice, a tenté de minimiser les points relevés par l'expert mandaté pour passer au crible la prison de la Pierre-Levée. Le principal argument mis en avant par le ministère est qu'il fait tout pour remédier à ce type de situation puisqu'il construit des prisons modernes.

« L'administration pénitentiaire a mis en œuvre un programme de modernisation considérable [...] qui offre des conditions de détention très satisfaisantes ».

indique le ministère pour sa défense. « L'ouverture du nouveau centre pénitentiaire de Poitiers Vivonne explique par ailleurs que certaines rénovations n'aient pas été réalisées au sein de l'ancienne maison d'arrêt. Il eût été illogique de dépenser des crédits pour réhabiliter un établissement appelé à fermer prochainement. »

Sauf que des associations dénonçaient cet état de fait depuis déjà de très longues années.

(1) Un référé provision qui peut être examiné, même sans procédure lancée au fond.

(2) Le tribunal n'a pas donné gain de cause à l'avocat concernant les requêtes des détenus de Saint-Martin-de-Ré, placés dans des cellules individuelles donc « pas marifètement indignes ». L'avocat doit faire appel.

... Le rapport qui trahit l'inquiétude du ministère

Officiellement, le ministère indique qu'il est « serein ». C'est en tout cas la réponse qui a été faite à nos confrères de l'Express qui l'ont sollicité sur ce nouveau type de contentieux. Une sérénité de façade, car le ton et le contenu du mémoire en défense du ministère de la Justice adressé au président du tribunal administratif de Poitiers semblent plutôt trahir une certaine inquiétude. « Le Garde des sceaux croit devoir attirer l'attention du tribunal sur le fait que cette requête s'inscrit dans un contentieux

abondant et nouveau, dont il y a tout lieu de croire qu'il devrait encore augmenter dans des proportions inquiétantes dans les prochains mois », écrit ainsi le chef du département des affaires contentieuses.

Il note que l'accueil « de plus en plus favorable » accordé à ces requêtes « n'est pas sans conséquence pour l'État ».

Il invite donc le tribunal à mesurer le caractère « extrêmement sensible de la question [...] et de ses répercussions financières ».

témoignage

« Je compte sur un effet boule-de-neige ! »



Lee Takhedmit, avocat, multiplie les recours contre l'État pour dénoncer les conditions de détention.

Il le reconnaît sans détour : « Je compte sur un effet boule-de-neige. On va le faire, sans vergogne ! » Peu habitué du tribunal administratif, Lee Takhedmit est pourtant en train de multiplier les recours pour des détenus incarcérés dans la région en s'appuyant sur une

jurisprudence arrachée par un confrère de Rouen. « Oui, il s'agit de réclamer une indemnité, mais on n'est pas aux États-Unis, ça ne se joue pas en millions ! Je demande quoi ? Environ 200 € par mois de détention. Ce qui m'agace, c'est qu'il y a toujours un double discours de l'État sur cette question des prisons. Quand j'ai fait la visite avec l'expert, à la Pierre-Levée, ça a duré cinq heures. Ils ont encore essayé de nous cacher des choses. Ils ne voulaient pas nous montrer les camemberts, de toutes petites cours, moi, j'appelle ça un chenil ! »

le billet

Brèche

La justice administrative vient d'ouvrir une brèche dans les prisons françaises. Un premier jugement rendu à Rouen en mars 2008, puis confirmé en appel en novembre 2009, a ouvert la voie à des avocats ravis de s'attaquer au ministère de la Justice.

L'effet d'aubaine est créé. La nouvelle court les parloirs et inquiète les ministères. Combien seront-ils à tenter leur chance ? A Poitiers, paradoxalement, ces recours arrivent alors que la prison est désormais presque vide et que les détenus, transférés à Vivonne depuis un an, disent regretter le côté « familial » de la Pierre-Levée.

« A Vivonne, avec ces longs couloirs, on se croirait dans un hôpital psychiatrique », remarque un avocat. Mais, ce que personne ne regrette, ce sont des conditions de détention jugées indignes par des magistrats. Ils viennent de donner une légitimité à un combat mené depuis des années par des associations locales.

E.C.